



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Septembre 2013

Date de la convocation 10 Septembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral à PERET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MENELLA André, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. MALBEC Sylvain, M. BORE Jacques, M. SEGURA René, M. BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M. CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, Mme CAZALET Claude, M. GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. QUEROL Jean-François, Madame DJUROVIC Aleksandra, M. BAUDOT Bernard, PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M. RODRIGUEZ Joseph, M. AUDRAN Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNÉ Thierry à M. TOLOS Joseph M. REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M. LACROIX Jean-Claude à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. DIDELET Serge à M. GARROFÉ Gilbert, M. SANMARTIN Bernard à M. VENTRE Philippe, M. SOULAYROL Alain à M. BETZ Bruno, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. MARULAZ Gilbert à M. ESTEVE Bernard, M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, Mme DELMAS Louisiane à M. RODRIGUEZ Joseph, M. VALENTINI Gérald à M. COSTE Bernard,</p>

Objet : Recrutement de vacataires dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de recruter des animateurs spécialisés sur la période scolaire du 02 septembre 2013 au 04 juillet 2014 (soit 36 semaines les lundis, mardis, jeudis et vendredis). Ils assureront l'encadrement des enfants dans le cadre de l'ALAE pour des activités périscolaires dès la fin du temps scolaire suivant le projet pédagogique défini dans leur pôle d'affectation.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20131029-2013-09-18-17-a-DE Date de télétransmission : 29/10/2013 Date de réception préfecture : 29/10/2013</p>

En conséquence il convient de créer des emplois vacataires selon les conditions suivantes :

- La rémunération se fera par vacation au tarif de 25 euros brut congés payés compris.
- La vacation comprend la préparation des activités, la mise en place, l'animation et le rangement de celles-ci dès la fin du créneau horaire alloué,
- Un état des vacances se fera en fin de mois et payées le mois suivant.

Le volume maximum prévisionnel d'heures de vacation effectué sur la période scolaire sera de 144 heures ce qui représente un emploi vacataire équivalent temps complet.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,


A L'UNANIMITE,

DECIDE de recruter des animateurs spécialisés sur la période scolaire du 02 septembre 2013 au 04 juillet 2014 dans les conditions susvisées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire ainsi qu'à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontois



Alain CAZORLA.